

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV



Fiche signalétique du 19/9/2019, révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: CERA BRILLIANT UV

Code commercial: 74383

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produit de détergence

usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

FRA.BER S.R.L.

Via M.Merisi 40-46

24051 Antegnate (BG) - Italy

Tel.+390363905287

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@fra-ber.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

Centro Antiveleni - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +390266101029

Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG), tel. +390363905287

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310.A Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Le produit contient également

:

Allergènes :

Agents conservateurs:

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger









RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.













3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 15% - < 25%	BUTOXYDIGLYCOL	CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 REACH No.: 01-21194751 04-44	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 5% - < 15%	PARAFFINUM LIQUIDUM	CAS: 8042-47-5 REACH No.: 01-21194870 78-27	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 5% - < 15%	octadec-9-enoic acid - octadec-9-en-1-amine (1:1)	CAS: 28065-97-6 EC: 248-813-1	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
>= 5% - < 15%	octadec-9-en-1-aminium acetate		 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 2% - < 5%	Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	EC: 920-107-4	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
>= 2% - < 5%	Phenol, ethoxylated	CAS: 9004-78-8 EC: 500-013-6	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

>= 2% - < 5%	Quaternary ammonium compounds, dimethyldiallow alkyl, chlorides	CAS: 1228186-17-1 REACH No.: 01-21195205 69-34	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
< 2%	octadec-9-en-1-aminium acetate		 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
< 2%	BUTOXYETHANOL	CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-21194751 08-36	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
< 2%	ACETIC ACID	CAS: 64-19-7 EC: 200-580-7 REACH No.: 01-21194753 28-30	 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. **CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BUTOXYDIGLYCOL - CAS: 112-34-5

UE - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Notations: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff
PARAFFINUM LIQUIDUM - CAS: 8042-47-5
ACGIH - TWA: 5 mg/m³ - STEL: 5 mg/m³
BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2
- TWA: 98 mg/m³, 20 ppm - Notations: TWA
- TWA: 246 mg/m³, 50 ppm - Notations: STEL
UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm - Notations: Skin
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - Eye and URT irr
ACETIC ACID - CAS: 64-19-7
UE - TWA(8h): 25 mg/m³, 10 ppm - STEL: 50 mg/m³, 20 ppm
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - STEL: 15 ppm - Notations: URT and eye irr, pulm func

Valeurs limites d'exposition DNEL

BUTOXYDIGLYCOL - CAS: 112-34-5
Consommateur: 40.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 60.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)
Consommateur: 50 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 40.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 5 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Travailleur industriel: 101.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)
Travailleur industriel: 67.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Travailleur industriel: 83 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Travailleur industriel: 67.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Quaternary ammonium compounds, dimethyldialkyl alkyl, chlorides - CAS: 1228186-17-1
Travailleur industriel: 9.6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 13.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7
Travailleur industriel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)
Travailleur industriel: 25 03 - Consommateur: 25 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Valeurs limites d'exposition PNEC

BUTOXYDIGLYCOL - CAS: 112-34-5
Cible: Eau douce - valeur: 1.1 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 4.4 04
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.44 04
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.32 04
Cible: Intoxication secondaire - valeur: 56 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 200 mg/l

Quaternary ammonium compounds, dimethyldialkyl alkyl, chlorides - CAS: 1228186-17-1
Cible: Eau douce - valeur: 0.0062 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.00062 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 55 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 5.5 mg/kg
Cible: 12 - valeur: 20 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

Cible: Eau douce - valeur: 3.05 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.3 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 11.36 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.13 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.47 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 85 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	Liquide jaune clair	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	5.15 ± 0.5	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	0.95 g/cm ³ +/-0,005 g/cm ³	--	--
Hydrosolubilité:	partiellement soluble	--	--

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

Solubilité dans l'huile :		--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
CERA BRILLIANT UV
 - a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

BUTOXYDIGLYCOL - CAS: 112-34-5

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2410 01 - Source: OCSE 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2764 01 - Source: OCSE 402

PARAFFINUM LIQUIDUM - CAS: 8042-47-5

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5 mg/l - Durée: 4h

Phenol, ethoxylated - CAS: 9004-78-8

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2.000 mg/kg - Notations: Metodo: OECD 423

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2.140 mg/kg

Quaternary ammonium compounds, dimethyldialkyl alkyl, chlorides - CAS: 1228186-17-1

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 960 mg/kg - Notations: Metodo: Linee guida 401 per il Test dell'OECD

Test: EC54 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 180 mg/l - Durée: 1h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg - Notations: Metodo: Linee guida 402 per il Test dell'OECD

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Voie: 18202.OCCHI - Espèces: Lapin Positif - Notations: Metodo: Linee guida 405 per il Test dell'OECD

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1746 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau 2000 mg/kg - Notations: porcellino d'india

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3530 01

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4960 01

Test: EC54 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 16000 ppm - Durée: 4h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

CERA BRILLIANT UV

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

BUTOXYDIGLYCOL - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 96

PARAFFINUM LIQUIDUM - CAS: 8042-47-5

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 10 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 10 mg/l

Phenol, ethoxylated - CAS: 9004-78-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo:

OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 128 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo:

OECD 202

Quaternary ammonium compounds, dimethylditallow alkyl, chlorides - CAS: 1228186-17-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 21.3 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 3.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo:

EPA-660/3-75-009

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.062 mg/l - Durée h: 120

Point final: NOEC - Espèces: Microorganismi 365 mg/kg - Durée h: 672

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.23 mg/l - Durée h: 792 - Remarques: Metodo:

OECD TG 210

Espèces: Daphnie 0.38 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Metodo: OECD TG 211

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Plante aquatique 3.540 mg/kg - Durée h: 336

BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1840 mg/l - Durée h: 72

ACETIC ACID - CAS: 64-19-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 300.82 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Metodo OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 300.82 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Metodo OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 300.82 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 55

Composés Organiques Volatils - COV = 1.09 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
RUBRIQUE 2: Identification des dangers
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,
Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van
Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

Fiche de Données de Sécurité

CERA BRILLIANT UV

KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.